



## Huissier recouvrement dette SFR

-----  
Par Laura5528

Bonjour à tous,

Je me permet de vous écrire pour obtenir quelques infos.

Il y a un an j'ai déménagé a la campagne, j'ai voulu faire suivre mon abonnement SFR mais ces derniers étaient dans l'impossibilité de transférer mon abonnement dans mon nouveau logement (absence d'installations pour la fibre).

J'ai donc souhaité arrêter l'abonnement (sans engagement). Ils m'ont demandé une somme que j'ai refusé de régler puisque que, premièrement j'estimais que c'est eux qui étaient dans l'incapacité de me fournir le service que je demandais et deuxièmement j'étais au chômage a ce moment, ce qui me permettait, selon leurs closes, d'être exonéré de ces frais.

Ils ont donc fait suivre le dossier chez des huissiers qui m'ont harcelés durant des semaines. J'ai bloqué tous les numéros car cela devenait invivable (ils n'avaient pas ma nouvelle adresse).

Ce jour, un an après cette histoire, je reçois un sms du 38656 me demandant de les contacter pour un dossier SFR référencé sous un numéro.

Mes questions sont les suivantes :

Ont ils la possibilité de faire une saisie sur salaire ou autre ?

Y a t'il un délais de prescription dans ce genre de situation et si oui de combien ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

-----  
Par morobar

Bonjour,

j'estimais que c'est eux qui étaient dans l'incapacité de me fournir le service que je demandais

Ceci dit c'est vous qui avez décidé de déménager et non pas eux. Cet argument n'est pas audible.

Ont ils la possibilité de faire une saisie sur salaire ou autre ?

Non

Il faut un titre exécutoire pour opérer une saisie quelconque (exécution). C'est à dire la décision d'un juge.

Y a t'il un délais de prescription dans ce genre de situation et si oui de combien ?

Oui cette prescription est de 2 années. Mais certains actes juridiques peuvent interrompre cette prescription.

Vous pouvez utilement rechercher un éclairage sur les "actes interruptifs de prescription".

-----  
Par Laura5528

Je vous remercie pour votre réponse,

Je tiens tout de même à relever que mon déménagement n'était en soit pas un problème puisque il m'est déjà arrivé de déménager et mon abonnement avait été transféré sans problème. Le soucis a ce moment là était que aucune installation pour la fibre n'avait encore été installé dans ce quartier. Ce n'est, il me semble, pas de ma faute non plus? donc ils étaient bien dans l'incapacité de me fournir le service pour lequel je les payais.

Quoi qu'il en soit merci encore pour ces renseignements ! Agréable journée à vous :-)